

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MAI 2011

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, LE TROUHER Erwan, ROBIN Evelyne, JOUAN Isabelle, HOUEIX Magali, LE LIBOUX Claude, EZANIC Jean-Louis, ELLIAS Claude, LE DEVEHAT Yannick

Étaient absents : DETLOF-CHAPUT Stéphanie, MORAUT Philippe

Secrétaire de séance : M. LE TROUHER Erwan

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2011.

### D É C I S I O N S

#### CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2012

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de tirer au sort les jurés susceptibles de faire partie du Jury d'Assises du Morbihan pour l'année 2012.

Ce tirage au sort s'effectue à partir de la liste générale des électeurs de la commune. Pour la commune de GUERN le nombre de personnes à tirer au sort est de 3. Sur ces 3 personnes, une seule est susceptible d'être retenue comme jurée.

Le conseil municipal, après tirage au sort, a désigné les personnes suivantes :

- LE PALLEMEC Chantal épouse TANGUY de Joli Cœur
- HÉRAULT Joël de Kervail
- FAUC Marie-France épouse BONNIEC de Ménorval

#### RÉHABILITATION DES MENUISERIES LOGEMENT RUE DES ÉCOLES

Monsieur le Maire fait part que les menuiseries du logement rue des écoles vont être réhabilitées.

Quatre entreprises ont été consultées : MENUISERIE GÉNÉRALE BÉVAN de Lignol, SARL PHILIPPE BLANCHARD de Guern, BIRRIEN PAUL de Gourin et GILLES BERNIER MENUISERIE de Guern.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir l'entreprise BEVAN, moins disante, pour réhabiliter les menuiseries du logement situé rue des écoles.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2011.

#### AMORTISSEMENT BUDGET COMMUNE

Conformément à la réglementation de la comptabilité publique, il convient d'amortir les travaux réalisés sur le budget de la commune. Le conseil municipal doit fixer la durée d'amortissement.

Monsieur le Maire propose la durée d'amortissement suivante :

- Montant de **1 475.37 €** (reliquat datant de plusieurs années) : amortir en une fois en 2011

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de suivre la proposition de Monsieur le Maire citée ci-dessus.

#### PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES DE BAUD COMMUNAUTE

Monsieur le Maire présente la demande de BAUD COMMUNAUTE pour la participation aux frais de gestion de transports scolaires vers les collèges et lycées de Pontivy et de Saint-Thuriau. En effet, 7 élèves de Guern des villages de Parc Bras, Boderel, Vorlen et Toulabio sont transportés à Pontivy et à Saint-Thuriau par la ligne de transport scolaire gérée par BAUD COMMUNAUTE.

La participation aux frais de gestion du transport scolaire s'élève à 296.38 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le paiement des frais de participation aux frais de gestion du transport scolaire pour un montant de 296.38 €.
- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice.

#### **AVENANTS LOT 4.1 ET LOT 4.2 CONSTRUCTION ATELIER TECHNIQUE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux avenants sur deux lots concernant la construction de l'atelier technique.

##### **Avenant n° 4 au lot 4.1 Charpente bois :**

Monsieur le Maire rappelle les décisions du conseil municipal du 22 juillet 2010 validant l'offre concernant le lot 4.1 Charpente-bois pour un montant de 28 117.00 € HT soit 33 627.94 € TTC, et du 25 novembre 2010 et 28 avril 2011 validant les avenants n° 1, 2 et 3 venant modifier le montant du marché qui s'élève à 31 093.52 € HT, soit 37 187.85 € TTC avec l'entreprise SARL RIO-TASSET de PLELAUFF.

Une moins value : 53.86 € HT soit 64.42 € TTC

Monsieur le Maire propose d'accepter cette moins value et de modifier le marché qui s'élève désormais à 31 039.66 € HT, soit 37 123.43 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** cette moins value pour le lot 4.1 Charpente-bois et de modifier le marché qui s'élève désormais à 31 039.66 € HT, soit 37 123.43 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.

##### **Avenant n° 1 au lot 4.2 Bardage – portails bois :**

Monsieur le Maire rappelle les décisions du conseil municipal du 22 juillet 2010 validant l'offre concernant le lot 4.2 Bardage – portails bois pour un montant de 66 317.16 € HT soit 79 315.32 € TTC avec l'entreprise SARL RIO-TASSET de PLELAUFF.

Des modifications sont à réaliser.

Option bardage : enlever bardage Red Cedar : - 29 194.37 €TTC

Remplacer par bardage sapin : + 15 697.50 €TTC

Moins value n° 1 : portails et porte (sapin) pour 868.75 € HT soit 1 039.03 € TTC

Moins value n° 2 : rives, profils, baguettes en sapin pour 2 566.66 € HT soit 3 069.72 € TTC

**TOTAL : - 3 435.41 € HT soit - 4 108.75 € TTC**

Monsieur le Maire propose d'accepter ces moins values et de modifier le marché qui s'élève désormais à 51 596.74 € HT, soit 61 709.70 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** cette moins value pour le lot 4.2 Bardage – portails bois et de modifier le marché qui s'élève désormais à 51 596.74 € HT, soit 61 709.70 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.

#### **MOTION DE L'ASSOCIATION DASTUM**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la motion pour soutenir l'association Dastum.

L'association Dastum et un groupe de travail régional ont entrepris une démarche depuis deux ans pour la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne.

Ils travaillent sur 3 dossiers d'inscription sur les listes de l'UNESCO :

- le « Fest-noz » sur la liste représentative de l'UNESCO (dépôt en mars 2011)
- les « Chants et complaintes de Bretagne » sur la liste de sauvegarde de l'UNESCO (dépôt en mars 2011)
- les « Jeux et sports traditionnels de Bretagne » sur la liste de sauvegarde de l'UNESCO (projet 2011-2012).

En complément à ces dossiers, l'UNESCO a demandé d'apporter des preuves qu'il existe une adhésion large de la communauté bretonne à cette démarche. Ont déjà été recueillies près de 4 000 signatures individuelles pour la reconnaissance du Fest-noz.

Aujourd'hui, 41 communes et collectivités publiques se sont également engagées et ont signé l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne ainsi qu'une motion de soutien à ces travaux.

Le texte de la motion proposée est la suivante :

Motion de soutien pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne et de soutenir la motion citée ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer à l'appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association Dastum.

- **DECIDE** d'apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association Dastum visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne :

- Le Fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO
- Les chants et complaintes de Bretagne sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO
- Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

### **RECENSEMENT 2012**

Monsieur le Maire fait savoir que la commune va procéder à l'enquête de recensement en 2012. La collecte débutera le 19 janvier et se terminera le 18 février 2012.

Il va être nécessaire de désigner un coordonnateur communal qui sera chargé d'encadrer les opérations. Cette personne sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

S'il s'agit d'un élu, il faudra qu'il puisse se libérer régulièrement pendant la période de préparation de la collecte et pendant la collecte elle-même pour suivre les opérations et rencontrer les agents recenseurs et le superviseur de l'INSEE.

3 agents recenseurs seront recrutés et nommés par arrêté municipal (soit environ 500 habitants par agent recenseur).

La commune devra mettre en place des moyens matériels pour assurer le bon déroulement de la collecte et le respect de la confidentialité des données collectées.

La commune aura à inscrire à son budget 2012 l'ensemble des dépenses spécifiques liées à l'enquête de recensement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NOMME** comme coordonnateur communal Monsieur LE SCANFF Didier, adjoint, et comme suppléant Monsieur MARTIN Jean-Pierre, adjoint.

- **DECIDE** de faire un appel à candidature au mois de septembre pour recruter 3 agents recenseurs.

### **NUMÉROTATION DES VILLAGES**

Monsieur le Maire a reçu les responsables de la Poste courant de cette semaine concernant la dénomination des rues dans les villages ainsi que la numérotation des maisons.

A ce jour, moins de 20 % des adresses des guernates sont entières. Il serait nécessaire de lancer une opération de numérotage et de dénomination des rues et des villages très rapidement afin de s'en servir pour le recensement. Des réunions de concertation vont être organisées dans les villages principaux afin de recueillir les suggestions de dénomination des voies.

Un travail de fond réalisé en mairie devra démarrer avant l'été. Afin de bénéficier de ce travail pour le recensement, l'ensemble doit être terminé pour le mois de novembre.

# **INFORMATIONS**

## **GUERN ACTUS**

Monsieur le Maire rappelle que le Guern actus de juillet doit être imprimé et déposé à la poste pour le 2 juillet 2011. (Distribution à partir du 4 juillet 2011).

## **INAUGURATION DE L'ATELIER TECHNIQUE ET DE L'ÉCO-LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire propose de fixer l'inauguration le vendredi 8 juillet 2011 à partir de 17 heures à l'éco-lotissement puis vers 17 heures 45 – 18 heures à l'atelier municipal. Un pot sera offert par la municipalité.

L'inauguration du centre de secours se déroulera courant le mois de septembre 2011.

## **DATES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES / LÉGISLATIVES / SÉNATORIALES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dates des élections présidentielles, législatives et sénatoriales.

Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 25 septembre 2011. L'élection des délégués des conseils municipaux aura lieu le vendredi 17 juin 2011. Pour 15 élus, 3 élus doivent être désignés comme délégué du conseil municipal.

Les élections présidentielles se tiendront le dimanche 22 avril 2012 pour le premier tour et le dimanche 6 mai 2012 pour le second tour.

Les élections législatives se dérouleront le dimanche 10 juin 2012 pour le premier tour et le dimanche 17 juin 2012 pour le second tour.

## **ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 25 SEPTEMBRE 2011**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal se réunira le vendredi 17 juin 2011 à 19 heures pour élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

## **ÉVOLUTION DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Maire fait savoir que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a prévu dans son article 35 l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Ce schéma est un document destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans le département.

Il vise les objectifs suivants :

- la couverture intégrale du département par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- la rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- la réduction du nombre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes.

L'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale fait suite aux schémas d'orientation de l'intercommunalité dans le département en 2006.

Ce schéma, établi en concertation avec les élus et les membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), doit être arrêté par chaque préfet et publié le 31 décembre 2011 au plus tard.

En janvier 2010, le syndicat mixte du pays de Pontivy a pris la compétence du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur l'ensemble du pays de Pontivy.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, il reste six communes non rattachées à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elles ont l'obligation d'intégrer une communauté de communes pour le 30 juin 2013.

Aussi, le nombre de syndicats intercommunaux diminue, des 111 syndicats de communes existant en 2006, il en reste 78 au 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit une diminution de 28 %.

Pontivy Communauté ne connaîtra pas de bouleversement majeur, mais à terme il est prévu qu'elle se transforme en une communauté d'agglomération lorsque la commune de Pontivy aura atteint au moins 15 000 habitants et les communes adhérentes 50 000 habitants. L'ensemble du territoire de cet EPCI bénéficiera de la dynamique créée par le regroupement et constituera un pôle d'attractivité important entre ceux de Vannes et Loudéac-Lamballe.

Le financement d'une communauté d'agglomération est plus intéressant que celui d'une communauté de communes.

De plus, il n'est pas prévu de modification du périmètre de Pontivy Communauté sauf si le Préfet des Côtes d'Armor retiendrait dans son schéma le rattachement de la communauté de communes de Guerlédan à Pontivy Communauté.

Plusieurs syndicats de communes compétents en matière d'eau potable ont vocation à disparaître du fait de la modification des statuts du syndicat départemental de l'eau (S.D.E.) et de la prise de compétence par Pontivy Communauté à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Au total, 28 syndicats intercommunaux sur 78 et 10 syndicats mixtes sur les 32 existants au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ont vocation à être dissous.

La commune de Guern est concernée par la dissolution du syndicat mixte intercommunal d'adduction en eau potable de la région de Baud. En effet, la totalité de ses compétences seront transférées au syndicat départemental de l'eau (SDE).

Monsieur le Maire précise que les mesures inscrites dans le schéma auront un caractère opposable. Elles devront obligatoirement être mises en œuvre d'ici fin juin 2013.

### **JOURNÉE PORTES OUVERTES ÉCOLE PUBLIQUE LES KORRIGANS**

Monsieur le Maire fait part que l'école publique Les Korrigans souhaite organiser une journée portes ouvertes afin de présenter l'école numérique rurale et l'abri de rangement des jeux extérieurs.

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION GUERN-MALGUÉNAC**

Madame L'HOSTIS Stéphanie, adjointe, annonce l'assemblée générale de l'association Guern-Malguénac le mardi 31 mai à 18 heures. Un buffet clôtura la réunion.